

## Projet de résolution relatif au vaquita en danger critique

**Présenté par l'Autriche, la Belgique, la république tchèque, la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, la république slovaque, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, le Royaume-Uni, et les Etats-Unis d'Amérique**

**CONSCIENTE** des différences de points de vue entre les Etats membres sur la compétence réglementaire de la CBI pour les petits cétacés et notant que cette résolution ne cherche en aucun cas à porter préjudice aux positions des différents membres ;

**NOTANT** que la biologie du vaquita et les préoccupations relatives à la mortalité accidentelle observée dans la pêche du requin et du totoaba avaient été mentionnées pour la première fois dans le rapport de la première réunion du Comité scientifique de la CBI sur les petits cétacés, Montréal, 1974 (CBI, 1975).

**NOTANT** que la Commission avait d'abord adopté la résolution 1994-3, qui reconnaissait la nécessité immédiate de mettre un terme aux prises accidentelles de vaquita sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce ;

**CONSCIENTE** que l'Union internationale pour la Conservation de la nature (UICN) a classé le vaquita comme étant une espèce en danger critique d'extinction en 1996, et que la population a diminué de façon significative depuis lors en raison de prises accidentelles dans des filets de pêche emmêlants (filets maillants) ;

**RAPPELANT** la résolution 2007-5 de la CBI qui a exhorté les membres de la CBI et la communauté internationale à soutenir les efforts du Mexique visant à prévenir l'extinction du vaquita en réduisant à zéro les prises accidentelles dans un avenir immédiat et à fournir des moyens financiers et techniques ainsi qu'une expertise socio-économique ;

**RAPPELANT** les recommandations successives du Comité scientifique de la CBI, du Comité international pour le rétablissement du vaquita (CIRVA) et de l'UICN appelant à l'élimination des filets maillants de l'aire de répartition du vaquita afin de réduire les prises accidentelles à zéro ;

**PREOCCUPEE** par la hausse récente de la pêche illicite du totoaba et du commerce international illégal des vessies natatoires du totoaba, qui ont conduit au déclin rapide et considérable du nombre de vaquitas au cours des cinq dernières années ;

**PROFONDEMENT PREOCCUPEE** par le fait que l'abondance de vaquitas était estimée en 2015 au nombre total de 59 (95% CI 22–145), en comparaison avec les estimations précédentes de 567 (95% CI 177–1.073) en 1997 et de 245 (95% CI 68–884) en 2008 ;

**PREOCCUPEE EGALEMENT** par le fait qu'au moins trois vaquitas ont été tués par des filets maillants de pêche au totoaba en mars 2016, en dépit des mesures de contrôle prises dans le haut golfe de Californie ;

**NOTANT** le soutien ferme apporté par le Comité scientifique aux recommandations figurant dans le rapport du CIRVA-7 du mois de juin ;

**NOTANT** l'adoption récente de la Résolution 013 de l'UICN relative aux "Actions visant à éviter l'extinction du marsouin de Californie (*Phocoena sinus*)" et de la Décision 17.X de la CITES "Totoaba - *Totoaba macdonaldi* – Opportunités de collaboration internationale dans le cadre de la CITES" ;

**RECONNAISSANT** les difficultés rencontrées par les communautés de pêcheurs dans le haut golfe suite à l'interdiction des filets maillants, et consciente de la nécessité de développer et d'encourager des moyens de subsistance alternatifs de sorte à permettre à ces communautés de surmonter ces difficultés ;

**POUR TOUTES CES RAISONS**, la Commission :

**EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** devant le fait que les vaquitas comptent moins de 59 animaux et qu'ils sont exposés au danger d'extinction imminente ;

**AFFIRME** que seule une interdiction permanente, complète et effective des filets maillants dans toutes les pêcheries opérant dans le haut golf de Californie pourra empêcher l'extinction imminente du vaquita ;

**SALUE** la Stratégie du Gouvernement mexicain de nettoyage intégral du haut golfe de Californie qui comporte un programme inter-agences de surveillance, une interdiction des filets maillants sur deux années (depuis mai 2015), des indemnités pour les pêcheurs et pour ceux qui travaillent dans des activités liées à la pêche et le développement d'engins de pêche de substitution ;

**FELICITE** le Gouvernement mexicain pour l'annonce de l'interdiction permanente des filets maillants dans la zone d'exclusion de ces filets dans le haut golfe de Californie à partir du mois d'avril 2017 et pour le programme visant à retirer les engins de pêche abandonnés dans le haut golfe de Californie.

**EXHORTE** le Gouvernement mexicain à éliminer toute dérogation à l'interdiction qui pourrait faciliter la pêche illégale du totoaba, et à interdire l'utilisation de tous filets maillants dans l'aire de répartition du vaquita ;

**APPUIE** les recommandations du rapport du comité scientifique de la CBI, et notamment la nécessité urgente de renforcer les efforts de contrôle de la pêche illégale au Mexique et de la contrebande de totoaba en dehors du Mexique, en transit et vers les pays destinataires ; la nécessité urgente de retirer les filets maillants et fantômes de l'aire de répartition du vaquita ; et la nécessité de maintenir le programme de surveillance acoustique en tant que mesure clé de soutien à toute stratégie de reconstitution ;

**EXHORTE** tous les gouvernements contractants à donner suite aux recommandations figurant dans la Décision 17.X de la CITES et renforcer les mesures de contrôle pour éliminer le commerce international illégal de vessies natatoires de totoaba, notamment dans les pays où les produits de totoaba sont consommés ou en transit, y compris les Etats-Unis et la Chine ;

**APPELLE** les gouvernements contractants à soutenir les efforts du Mexique visant à prévenir l'extinction du vaquita en fournissant les moyens financiers et techniques ainsi que l'expertise socio-économique ;

**DEMANDE** au Secrétaire de la CBI de transmettre une copie de cette résolution aux secrétariats de la CITES, de la FAO et de l'UICN.